

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

« Taxe lapin » : une fausse réponse aux vrais besoins d'accès aux soins

La « taxe lapin » annoncée par le Premier Ministre le 6 avril 2024 consisterait en une pénalité financière de 5 euros à la charge des patient-es qui ne se sont pas présentés à un rendez-vous médical et n'ont pas prévenu moins de 24 heures avant.

Le ridicule ne tue pas ; comme si la pénalisation des annulations de rendez-vous allait pallier le manque de médecins et les déserts médicaux.

Le gouvernement vise, une fois de plus, les seul-es patient-es et assuré-es. La soi-disant responsabilisation des patient-es est en réalité une culpabilisation.

Qui plus est, ce type de mesure est ingérable pour les médecins qui pourront l'appliquer ou pas. Avec quels critères ?

Créant là de possibles tensions entre soignant-es et patient-es absolument inenvisageables dans une relation de soins et d'accompagnement.

La taxe lapin ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des autres mesures telles que la délivrance de traitements spécifiques par les pharmaciennes, le développement des assistants médicaux, l'accès direct à certain-es professionnelles. Ce qui contredit fondamentalement le rôle du médecin, pivot central de la surveillance des patient-es dans leur globalité.

Quant à l'augmentation du nombre de places de médecins dans les prochaines années, le résultat ne sera visible que dans 10 ans ; encore une décennie dramatique pour les patient-es mais, plus grave encore : la santé publique qui nécessairement se dégrade avec le renoncement aux soins de nombre de patientes, las-ses de ne pas trouver de RDV ou uniquement en secteur 2.

Cette situation est le résultat et la responsabilité très lourde que portent les gouvernements successifs passés, à savoir considérer que trop d'offres en nombre de médecins engendrerait un excès de demandes et diminuant alors le numerus clausus. Plusieurs décennies ont, ainsi, vu la situation se dégrader pour devenir aujourd'hui ingérable.

Le manque de médecins traitants (6 millions d'assuré-es n'en ont pas), l'incontestable réalité des déserts médicaux dans certaines régions, l'incontestable nonaccès aux soins du fait des dépassements d'honoraires ne se résoudre qu'avec un changement radical de modèle de médecine, hors secteur marchand, qui privilégiera avant tout la notion de Santé publique et l'intérêt général.

Montreuil, le 10 avril 2024